

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE BECHAR
DAIRA DE BENI-OUNIF
COMMUNE DE BENI-OUN
N° :/2026**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE
MARCHE**

Conformément l'article 46 De Loi N 23-12 Du 5 Aout 2023 Fixant Les Règles Générales Relatives Aux Marchés Publics. Conformément Aux Dispositions Du Décret Présidentiel N° 15/247 Du 16 Septembre 2015 Portant, Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations De Service Public, Notamment Son Article 65, Modifié Et Complété Par La Loi 23/12 Du 05/08/2023 Fixant Les Règles Relatives Aux Marchés Publics, Et Suite l'avis d'appel d'offre Ouvert Avec Exigences Des Capacités Minimales N°07/2026 Concernant **Aménagement Urbain De La Rue Principale De La Ville De Beni Ounif (Première Tranche)**

Paru Dans La Quotidienne Nationale «**le jeune indépendant** » Première Parution Le **31/03/2026**.
Monsieur Charge De La Gestion Des Affaires De La Commune De Béni-Ounif, Daïra, De Béni-Ounif, Wilaya De Béchar, Informe Les Soumissionnaires Concernés Par l'appel d'offre Que Ce Marché À Été Attribué Provisoirement Comme Suit :

N	Projet	Désignation de l'entreprise	NIF	Montant du marché en TTC (en D.A)	Dela is De Livraison	Note offre Technique	Observation
01	Aménagement Urbain De La Rue Principale De La Ville De Beni Ounif (Première Tranche)	HAMLLI YUCEF ANWAR ET BAGUI MAMMAR	18908010006814100800	39 841 319 .00 da	04 mois	79	Moins disant

Les Soumissionnaires Qui Contestent Ce Choix Peuvent Introduire Un Recours Dans Un Délai Dix (10) Jours À Compter De La Première Parution Du Présent Avis Dans La Presse Nationale, Conformément à l'article 56 de la loi 23/12 du 05/08/2023, À L'article 82 Du Décret Présidentiel N° 15/247 Du 16 Septembre 2015, Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations De Service Public, Modifié Et Complété Par La Loi 23/12 Du 05/08/2023 Fixant Les Règles Relatives Aux Marchés Publics.

Beni – Ounif Le.....
CHARGE DE LA GESTION
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE